Extrait du registre des délibérations Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » Conseil municipal du 8 décembre 2014 Séance du 13 novembre 2014

26 Association « La Faïencerie Théâtre de Creil » - convention d'objectifs 2015

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M.ASSAMTI	Pouvoir à :	M.BOUKACHBA
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme GOMES-NASCIMENTO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

	villounivivo municipales & conseincis municipales.	
- 2	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
*	Nombre de conseillers en exercice :	39
*	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose:

Par délibération en date du 3 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil ». Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2014, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2015.

Cette convention fixe les objectifs du partenariat entre la ville de Creil et l'association. La Ville souhaite proposer une programmation culturelle diversifiée et de qualité sur son territoire. En particulier, elle s'attache à favoriser l'accès de la culture pour tous, le soutien à la création artistique, les spectacles de rue et l'émergence de cultures populaires

Pour répondre à ces objectifs, l'association s'engage à mener un projet artistique et culturel basé, notamment, sur des actions de sensibilisation et une politique tarifaire adaptée au public local.

Vous êtes appelés à voter.





aintena

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 13 novembre 2014, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 39

Pour: 39

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1: d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectif avec l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil » pour l'année 2015

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville 6574/313/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 0 9 DEC. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le. 12.1.12.12014 et publication ou notification le SPL1212014 CRER, 10.12/12/2014.....

LE MAIRE

Pour le Maire of par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raluy

I de l'Oise





